



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0032

OBJET : CCAS - SECOURS EXCEPTIONNEL - PRISE EN CHARGE NUIT D'HÔTEL/PETITS DÉJEUNERS

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

VU la délibération du conseil d'administration n° 023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

VU la délibération du conseil d'administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis motivé d'un des membres désigné au règlement de fonctionnement respecte le cadre de l'attribution énoncé au règlement de fonctionnement de l'aide sociale facultative.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Une prise en charge pour 3 nuitées d'hôtel pour 3 personnes, petits déjeuners compris, est accordée à une famille Corbasienne pour une mise à l'abri suite à des violences intra-familiales.

ARTICLE 2 : La prise en charge a été acceptée en date du 26 avril au 29 avril 2020 inclus auprès de l'établissement « Hôtel Ibis Lyon Est Chaponnay » 125 rue des Frères Voisin-Zac du Chapotin-69970 CHAPONNAY.

ARTICLE 3 : L'aide versée sera imputée au chapitre 65, fonction 5234 compte 6568 du budget du CCAS.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

DECISION

Membres présents : Martine BONNAUD

Mme Dalila BEKHALED-OULHATRI, Directrice de l'Action Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mme 69960 CORBAS	Prise en charge de nuitées d'hôtel : 3 nuits pour 3 personnes pour un montant total de 285,00€	Prise en charge de nuitées d'hôtel	Hôtel Ibis Lyon Est 125 rue des Frères Voisins- ZAC du Chapotin 69970 Chaponnay	Aide attribuée suite à une mise à l'abri suite à des violences intra-familiales À préciser lors du virement : Séjour de Mr CCAS DE CORBAS du 26/04/2020 au 29/04/2020 Réf : 117004-930060-50011-HAJJA (26/04/2020)

A Corbas, le 26 avril 2020

Signature

Directrice de l'Action Sociale

Mme Dalila BEKHALED-OULHATRI

Le Vice-Président du C.C.A.S.

Mme Martine BONNAUD

